

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 10 janvier 1841.

Les fortifications de Paris peuvent, en cas d'invasion, aider à défendre la nationalité française ; à ce point de vue, il faut désirer qu'elles soient promptement exécutées. Il faut bien se garder pourtant d'y attacher une importance exagérée, et de voir dans des bastions et dans des remparts le salut de la patrie ; il faut bien se garder aussi de faire croire aux populations que, Paris pris par l'ennemi, il n'y a plus de résistance possible. Aussi repoussons-nous de toutes nos forces cet étrange aphorisme qui circonscrit la défense nationale dans la capitale et qui voudrait caserner toute l'énergie, toute la vitalité, toutes les espérances françaises dans l'octroi de Paris.

Sans doute, la centralisation est une force immense quand il s'agit de soutenir la guerre de loin ou de près, comme aussi pour suffire aux travaux d'un vaste empire, pour le faire mouvoir en temps de paix et de tranquille civilisation. Mais dire que, Paris étant sous les pieds de l'étranger, il n'y a plus de France, il n'y a plus ailleurs un seul coin où la patrie puisse résister et se relever de sa blessure à la tête, c'est être par trop citoyen de la Seine ; c'est méconnaître follement le courage dévoué, les ressources et l'ardeur de la vie française dans les provinces ; c'est sacrifier à une institution qui a fait des miracles sans doute, et qui est un admirable mécanisme pour l'action dans les temps de crise, c'est lui sacrifier tout un peuple qui, pour défendre ses foyers contre les vainqueurs de Paris, n'aurait pas besoin d'une circulaire ministérielle, endossée par un préfet de département.

Il est faux qu'il n'y ait plus rien à espérer pour la défense du sol français après la chute de Paris, et si à l'heure de nos désastres, en 1815, l'empereur est tombé ayant encore derrière lui la Loire et les débris de Waterloo, c'est qu'il n'a pas voulu cesser d'être roi pour redevenir peuple, c'est qu'il n'a pas voulu jeter sa couronne pour appeler à son aide la révolution, c'est qu'il s'est résigné comme un prince malheureux, aimant mieux mourir que de réveiller la grande patrie.

D'ailleurs, en ce temps, l'ancienne France était chez qui faisait diversion et se coalisait avec nos ennemis ; les intérêts de l'ancien régime, qui s'étaient relevés sous le régime impérial, espéraient arriver de nouveau, par le secours de l'étranger, à la conquête absolue de la France, comme autrefois, dans les siècles du bon plaisir. Les préjugés des classes populaires dans le Midi, l'enthousiasme fanatique des Bretons et l'ambitieuse activité des chevaliers de Coblenz travaillaient de concert à faciliter la ruine de notre malheureux pays ; de plus, le long exercice du despotisme militaire avait tué la vie propre des départements ; la France, bâillonnée, avait donné depuis long-temps sa démission entre les mains de l'empereur. Voilà pourquoi Napoléon, à l'heure de ses revers, ne la trouva plus debout à ses côtés. Mais aujourd'hui la diversion de l'ancien régime dans nos rangs serait bientôt étouffée ; s'il reste encore quelques débris de chouannerie, la Vendée n'est plus possible, et d'une autre part, quoique les formes de la centralisation impériale soient encore vivaces, elles n'empêcheraient pas la France de respirer et de se lever, le long de ses montagnes, de ses vallées et de ses fleuves, pour disputer à l'étranger jusqu'à la dernière borne de ses chemins.

UNE STATION AU SÉNÉGAL

EN 1834 ET 1835.

(Suite et fin.)

Le lendemain de ce douloureux épisode, nous étions réunis dans le salon du commandant, l'âme encore impressionnée par l'événement de la veille. La conversation se trainait péniblement, remplie d'images tristes et de récits effrayants. Nous étions arrivés à parler de la fatalité. M. Simian, qui jusque-là avait gardé le silence, prit la parole : — Oui, nous dit-il, la fatalité s'attache souvent à une victime qu'elle s'est choisie et ne la quitte que sur le bord de la tombe où elle l'a conduite ; la mort de Berthaud en est encore un triste exemple : écoutez-moi.

Nous nous rapprochâmes, et voici ce qu'il nous raconta : Berthaud, dont la mort vient de nous émuvoir si cruellement, était le plus dévoué des amis. Il avait le plus noble et le plus beau caractère que j'aie jamais connu. Depuis longues années, il s'était attaché à la fortune d'un jeune homme à qui il servait de père. Quoiqu'il ait été, depuis vingt ans, simple commis à dix-huit cents francs d'appointements, toute sa vie n'a été qu'un long dévouement pour cet enfant qu'il avait adopté. Il a quitté la France, qu'il aimait comme on aime sa patrie, pour suivre le jeune homme dans son exil volontaire. Et lorsque à force de travail, de courage et de persévérance, il allait recueillir le fruit de ses sacrifices, il est venu échouer au port. D'abord blessé dans ses affections, c'est le bonheur de son fils adoptif qu'il a vu se détruire pour jamais ; et lorsqu'il revenait vers lui, espérant adoucir un coup mortel en ménageant une sensibilité trop connue, il est mort !

Ce commencement du récit de M. Simian avait éveillé notre intérêt ; nous redoublâmes d'attention. Il continua :

— Je vous ai dit que Berthaud était l'homme de confiance de la maison Duhordel et compagnie. Je vous ai parlé de la fatalité : ce n'est pas Berthaud qu'elle a surtout poursuivi, c'est l'enfant dont il s'était fait le généreux protecteur. C'est Léopold Duhordel dont je veux vous dire l'histoire. Léopold est le fils d'une cousine de Berthaud que celui-ci avait aimée en silence, sans jamais lui révé-

ÉLECTIONS.

Les électeurs du collège *extra muros* seront appelés le 16 à remplacer M. Verne de Bachelard, député démissionnaire. Cinq candidats sont sur les rangs ; mais il n'y en a que trois de sérieux : MM. Prunelle, Leuillon de Thorigny, Martin.

Cette élection se prépare, se travaille sans bruit, sans le secours de la presse, sans aucune intervention de la part de l'autorité, mais non sans le secours de la poste, des chevaux et des voitures. Elle ne ressemble en rien aux élections ordinaires où les partis politiques se disputent la victoire, combattent pour leurs opinions, où l'on triomphe avec joie, où l'on succombe avec l'espérance de se relever une autre fois ; alors ce ne sont pas les hommes qui sont en jeu, mais les idées ; alors la lutte est honorable.

Dans l'élection du 16, il n'y aura pas d'opinions politiques en présence, il n'y aura que des hommes. Ce ne sera pas une lutte de partis, mais une lutte d'intérêts territoriaux, d'espérances matérielles, d'affections particulières, de camaraderie, en un mot une lutte de cantons.

Le parti radical, qui voudrait voir une pensée morale dans tous les actes importants de la vie politique, a cru qu'il n'avait rien à faire au milieu d'une lutte rabaisée à de telles proportions ; et il s'est abstenu de porter un candidat.

Nous sommes donc entièrement désintéressés dans la question. Mettez les trois noms dans l'urne, tirez au hasard, ou votez régulièrement, et quel que soit le nom qui en sorte, notre parti n'a rien à y gagner, rien à y perdre, rien à y espérer.

Ceci posé, nous usons de notre droit de parler d'un fait qui a d'ordinaire quelque importance, et nous pouvons exprimer nos opinions sur les trois candidats sans qu'on nous accuse de partialité.

M. Martin est un ambitieux, sans opinion, sans fixité, un assez pauvre administrateur qui va demander au collège *extra muros* un baume pour les deux blessures électorales qu'il a reçues à Lyon aux collèges du nord et du midi. M. Martin parle bien, promet beaucoup, oublie promptement, serre la main à tout le monde, appelle tous les électeurs *mon cher ami*, et si l'on veut l'en croire, il n'y aura pas dans tout l'arrondissement de Lyon un petit village, fût-il sur la crête de nos montagnes, qui ne doive avoir bientôt une route départementale, si M. Martin va à la chambre.

Cet homme, en sollicitant des voix aux dernières élections, a compromis la dignité de premier magistrat de la cité ; cela fut poussé au point que beaucoup d'hommes, qui n'avaient nulle propension vers M. Sauzet, lui donnèrent cependant leurs voix au ballottage pour ne pas faire triompher un système de corruption électorale. M. Martin parcourait il y a quelques jours les cantons qui doivent voter, allant lui-même quêter des voix, tout-à-fait à la mode anglaise, mode qu'il avait mise en vogue à Lyon où, dans les dernières élections, il allait de boutique en boutique.

M. Leuillon de Thorigny est un homme considéré et qui jouit de l'estime publique. Mais M. de Thorigny n'agit pas pour lui, ni de son propre mouvement ; il est seulement un instrument docile qui se prête à toutes les complaisances pour favoriser une jeune ambition qu'il couvre de son manteau. M. de Thorigny était sur les rangs aux dernières élections pour remplacer M. Verne ; il avait des chances,

ler son amour, parce qu'elle était promise à un autre. Elle se maria. Après trois ans de mariage, elle mourut, consumée de douleur, épuisée par une misère qu'elle devait à l'inconduite de son mari, et qu'elle cachait à tous les regards. Deux mois après, son mari succomba dans une lutte qui suivit une orgie, et Léopold, leur fils, fut orphelin. Berthaud était pauvre, il jura qu'il ne se marierait jamais et se chargea de l'enfant. Nul ne saura quels sacrifices il s'imposa pour l'élever et pour lui donner une éducation qui lui permit de se créer un avenir heureux. Rien ne l'arrêta, et, par bonheur, Léopold se montra digne de son dévouement et profita au-delà de toute espérance de la bonté de son protecteur. A vingt ans, Léopold était un homme accompli, d'un caractère aimant, probe, plein de noblesse et de dignité ; un peu trop passionné peut-être, trop exalté pour se contenter de la vie mesquine et rétrécie que le sort lui avait faite. A vingt ans, Léopold était dans une des maisons de banque de Paris, la plus recommandable par son crédit, et il était amoureux de la fille du banquier ; amoureux comme on l'est à cet âge, sans arrière-pensée, sans crainte de l'avenir. Il croyait, le pauvre jeune homme, qu'il suffisait d'avoir du courage, de l'honneur, pour être accueilli dans le monde. Bien plus, il était aimé de la jeune fille, elle le lui avait dit, elle lui avait juré qu'elle n'aurait jamais d'autre époux. Que pouvait-il attendre ? Il se présenta au père de celle qu'il aimait avec cette noble assurance que donnent une bonne conscience et la foi dans soi-même et dans les autres. Il lui demanda la main de sa fille. Le banquier était un homme dont toute la vie s'était consumée au milieu des livres de caisse et de comptes-courants ; il trouvait partout matière à calculer, à additionner. Or, le calcul était fort simple à faire : sa fille avait cinq cent mille francs ; il le dit à Léopold, et il ajouta avec ce sourire moqueur qui tue un homme :

— Cinq cent mille francs et zéro ne font toujours que cinq cent mille francs. Travaillez, jeune homme, amassez une dot semblable, et ma fille est à vous.

Le pauvre Léopold fut atterré par ce dénoûment qu'il avait été si loin de soupçonner. Il sortit, la mort dans l'âme ; il se dirigea vers le pont des Arts, et une pensée de suicide lui traversa l'esprit, mais

mais son neveu était procureur du roi à Lyon. Une communication ministérielle arriva au procureur du roi, et l'oncle complaisant se retira ; sa candidature aujourd'hui, si elle triomphait, n'est destinée qu'à aplanir les voies à son neveu qui est aujourd'hui substitut du procureur-général à Paris. Il y a plus : des personnes bien informées pensent que M. de Thorigny n'a pas l'intention de demeurer à la chambre, et que, s'il était nommé, trois ans ne se passeraient pas sans qu'il donnât sa démission en recommandant aux électeurs son neveu. Ce serait ainsi une sorte d'inféodation, un bourg-pourri que l'on créerait en faveur d'une famille. On objectera peut-être les dissolutions, la fin naturelle de la législature, la liberté des électeurs. Cela est bon en paroles ; mais le maintien de M. Verne dans le collège *extra muros* prouve assez que les électeurs de ce collège ont peu l'habitude du changement et montrent une grande confiance dans celui qu'ils ont une fois nommé.

M. Prunelle est un homme de science. Il a été maire de la ville de Lyon, et il a donné des preuves de désintéressement et de capacité ; malheureusement il n'a pas eu que les importantes fonctions qu'il remplissait lui imposaient l'obligation de rester à la tête de son administration, et, durant son absence, la cité a été ensanglantée par des événements qu'il aurait pu prévenir.

M. Prunelle, à la chambre, se montrera indépendant par boutades et sera ministériel par position. Il est vraiment déplorable qu'il n'ait pas mieux compris jusqu'à ce jour et les besoins et les dangers du pays, et que nous ne puissions pas même placer en lui quelques espérances.

Que les électeurs choisissent.

La décadence progressive du crédit foncier, les difficultés croissantes des emprunts territoriaux, le mouvement des capitaux désertant chaque jour l'agriculture pour le commerce et l'industrie, tel est le résultat anti-social qu'une expérience de quarante années nous a mis à même de constater.

Il est impossible de se méprendre sur sa véritable cause. L'emprunt hypothécaire serait le plus sûr de tous, et celui vers lequel se porteraient de préférence les capitaux, si les garanties matérielles qu'il semble offrir n'étaient pas rendues illusoire par les dispositions qui régissent la loi sur l'expropriation et les lois sur les hypothèques ; il semble en effet que, préoccupé par la pensée d'entourer la propriété de la plus grande inviolabilité possible, le législateur ait pris à tâche de semer, pour ainsi dire, des embûches sous les pas des créanciers, dont une hypothèque occulte et antérieure peut d'abord détruire les droits les mieux acquis et dans les formes judiciaires les plus minutieuses, et qui rencontrent ensuite dans les délais de l'expropriation des difficultés tellement inextricables que le débiteur processif et de mauvaise foi peut échapper à ses obligations.

Or, la protection dont le législateur a voulu entourer la propriété débitrice a tourné contre elle en éloignant les prêteurs peu soucieux de se rendre créanciers dans de pareilles conditions. De là le mal que nous avons plus haut signalé et qui atteint principalement les petits propriétaires de la province, éloignés des centres principaux de l'industrie, du commerce et de la banque.

Les lois sur les hypothèques et celles sur l'expropriation forment en effet la partie la plus défectueuse de notre code.

il la repoussa. Si jeune, est-ce que l'avenir ne lui appartenait pas ?

— Cinq cent mille francs, pensa-t-il, on peut encore les gagner aux fies ; allons !

Il courut chez le correspondant de M. Didelot qui possédait le plus riche comptoir au Sénégal. Son premier commis venait de mourir ; Léopold le savait, il s'offrit pour le remplacer. On l'accepta sans hésiter, tant le nom de son père adoptif était magique et servait de garant à la probité, à l'honneur de celui qu'il avait élevé. J'étais là, j'allais repartir pour Saint-Louis, et je n'oublierai jamais l'expression de bonheur et d'espérance qui passa sur le front du jeune homme, lorsqu'on lui accorda ce qu'il demandait.

Léopold alla retrouver Berthaud :

— Je pars, lui dit-il ; je vais au Sénégal essayer de faire fortune. Comme je n'aime que deux personnes au monde, vous et elle, et que je n'aurais peut-être pas le courage de laisser tout mon bonheur en France, venez avec moi, père ! Vous avez assez travaillé ; j'ai de beaux appointements, vous vous reposerez.

— Je te suivrai, mon enfant, parce qu'il faut que tu me fermes les yeux, et je travaillerai encore, parce que, si tu fais fortune, je veux y avoir contribué.

Léopold avait dit à celle qu'il aimait :

— Je gagnerai ma dot ou j'y succomberai. Attendez-moi ; si je ne reviens pas dans cinq ans, c'est que je serai mort.

— J'attendrai, répondit la jeune fille, le visage baigné de larmes ; et si vous ne revenez pas, Léopold, je ne me marierai jamais !

Ces paroles donnèrent bien du courage à Léopold ; tant de bonheur devait être le fruit de ses travaux !

Un mois après, il était à Saint-Louis. Pendant deux ans, il ne prit pas de repos ; il travailla nuit et jour, ne se permettant aucune distraction. Au bout de ce temps, le fruit de ses économies, heureusement placé, était plus que triplé. Il avait inspiré le plus vif intérêt à M. Didelot et à moi-même ; je n'hésitai pas à lui confier des fonds.

M. Didelot lui donna un intérêt dans son commerce. La quatrième année, son digne patron mourut et lui laissa continuer une maison assise sur les bases les plus solides. Il y a deux mois, les cinq ans étaient expirés et Léopold était à la tête du plus riche comptoir du

Comme ministre du 12 mai, M. Dufaure avait rédigé un projet de loi que le temps n'avait pas permis de mûrir, un projet incomplet plutôt qu'un véritable travail législatif, et qui pouvait tout au plus soutenir pour quelque temps, au moyen de certaines dispositions de détail, une véritable ruine. La chambre a nommé aujourd'hui M. Dufaure rapporteur du projet qu'il avait si péniblement élaboré.

Ce projet concerne l'expropriation judiciaire; or, la source réelle de la difficulté, c'étaient les lois sur les garanties hypothécaires, et c'étaient celles qu'il fallait d'abord reviser, vérité parfaitement comprise et parfaitement évitée par les grands propriétaires de la chambre des pairs.

La question de la purge des hypothèques légales est incontestablement le point le plus difficile de notre législation actuelle, et l'envoi provisoire de mise en possession qu'avait proposé la chambre des pairs est un palliatif presque aussi impuissant dans l'état actuel que la publicité légale.

Depuis quelques jours et après les inondations des discours aux chambres de MM. Guizot et de Lamartine distribués à 100,000 exemplaires, les honnêtes bourgeois de Paris sont égarés par des avalanches de pamphlets d'une tendance uniforme contre le journalisme. La presse avait vu sans s'en émouvoir passer au-dessous d'elle ces ténébreuses attaques, et sa bénignité a doublé l'audace des insultants. Dans une brochure intitulée : *De la Presse au point de vue du pouvoir*, le libre exercice de l'opinion par la publicité est traité de principe anarchique. On ose en 1840 imprimer que la presse est une puissance révolutionnaire, ce qui signifie *abus de la force*, et que par cela même elle est incompatible avec le pouvoir et avec l'ordre.

Un autre pamphlet anonyme et pourtant trop connu a poussé le paradoxe politique à ce point qu'il faut se dépêcher d'en rire de peur d'être obligé d'en pleurer.

Dans le besoin qu'il éprouve de médire d'un ministère qu'il a félicité hautement tant qu'il est resté au pouvoir, il cherche à prouver qu'il est glorieux de louer et de servir un homme tant qu'il est puissant et de le déchirer aussitôt qu'il est tombé par terre.

Voici le dilemme de ce monsieur; nous le livrons sans remords à tous ceux qui seraient tentés de l'imiter :

« Quand un homme est au pouvoir, c'est à qui le mordra, pour avoir un morceau de sa peau, ne fût-ce qu'un consulat d'Orient.

» Donc, quand il est au pouvoir, l'attaquer, c'est lâcheté ou spéculation.

» Mais quand il tombe dans l'opposition, lui dire ses vérités, c'est chose utile, et il y a courage à le faire. » (Textuel).

Il n'est pas impossible que cet écrivain ait conservé sa conscience politique, mais, à coup sûr, il faut qu'il ait perdu l'esprit.

S'il faut en croire les *Débats*, le point de vue commercial est le seul mobile qui pousse les nations à la guerre. Partant de ce principe flétrissant, qu'il érige en axiome, le journal de la rue des Prêtres additionne le chiffre des importations et exportations réunies de la France avec les Indes, la Chine et l'Égypte, et trouve un total de 43 millions, qui à ses yeux ne balancent certainement pas les chances d'une guerre continentale.

Puisque le *Journal des Débats* est si bon calculateur, il aurait dû tâcher d'évaluer en chiffres l'honneur national et de le joindre à son total numérique. Mais le *Journal des Débats* n'est pas de ceux qui puissent apprécier la valeur de la dignité de la France.

Chronique Lyonnaise.

M. Séguin, ingénieur français, vient d'obtenir du gouvernement espagnol l'autorisation de construire quatre ponts suspendus : le premier sur le Jarama, à Vacía-Madrid; le second sur le Tage, à Fuentiduena; le troisième sur le Gallego, près de Saragosse; le dernier sur le Pas, à Carandía.

Sénégal, jouissant d'un crédit et d'une estime loyalement et péniblement acquis. Hors des affaires de sa maison, il possédait ces cinq cent mille francs qu'on avait exigés pour dot. Alors Berthaud et moi nous partîmes pour la France. Nous allions chercher la fiancée dont le père venait de mourir...

Lorsque nous arrivâmes, huit jours seulement devaient s'écouler avant qu'elle ne fût mariée... Lorsqu'elle sut notre mission, elle balbutia, hésita et finit par nous dire que, voyant son père près de mourir, elle avait craint de rester seule au monde. Seule! Comme si elle ne pouvait dire à Léopold : Je suis libre; si tu es encore pauvre, voici ma fortune, voici le bonheur!

Mais ce qu'elle n'osait point avouer, c'est que l'orgueil lui avait monté au cœur, et qu'elle épousait un grand nom : elle devenait comtesse! c'est qu'enfin elle n'aimait plus le pauvre enfant qui lui avait consacré toute sa vie! Elle resta froide, inattentive à nos prières; elle se maria.

Je retourne près de Léopold, et il faudra lui dire : Je t'ai promis de te ramener ton vieux père, et ton vieux père est mort, devant moi, sans que je pusse le secourir! il est mort sans pouvoir m'adresser une dernière parole d'amour pour son enfant d'adoption!... Il faudra encore lui dire : Je t'avais promis de te ramener ta fiancée, et ta fiancée est morte pour toi, mais pour toi seul! Heureuse de l'amour d'un autre, elle t'a trahi, et elle m'a dit, à moi, de te souhaiter du bonheur! Pauvre jeune homme! après cinq années de travail, de privations, de fatigues sans nom, il aura manqué son double but! Pauvre jeune homme, qui n'a eu d'ambition que par amour, et à qui l'amour manque... Que lui reste-t-il? Je m'effraye de mon arrivée; car il va m'attendre au port, le cœur agité, la tête en feu, lui si impressionnable, si passionné! Et, lorsqu'il me verra seul, tout seul!... ne lui ramenant ni son père, ni sa fiancée, que fera-t-il? Pourvu que cette vie si cruellement marquée du sceau du malheur et de la fatalité ne finisse pas par un de ces drames terribles qu'on soupçonne sans oser les prévoir! Vous le verrez, son front est pâle et déjà sillonné de quelques rides; ses cheveux, éclaircis au sommet, ont déjà une teinte grisâtre, et pourtant il n'a encore que vingt-cinq ans. Alors vous comprendrez que l'homme qui a souffert ainsi doit

MM. Dufaure et Passy, que l'on faisait entrer dans une combinaison ministérielle présidée par M. Molé, laquelle devait succéder au ministère du 29 octobre, se défendent, dit-on, de toute sympathie pour le chef de ce cabinet en projet. M. Molé est pour une alliance russe, et MM. Passy et Dufaure sont présentés par leurs amis comme très-favorables à l'attitude d'isolement armée. Cependant ils sont décidés à continuer leur appui au 29 octobre jusqu'à la fin de la session.

— Il est à remarquer que M. le général Bugeaud, qui a jugé à propos de donner sa démission dans la commission des crédits ordinaires et supplémentaires, a conservé sa position de commissaire dans le bureau des fortifications.

— Les affaires de la Chine sont sur le point d'être terminées, les Anglais recevront huit millions d'indemnité.

— Les marins de la *Belle-Poule* sont arrivés à Rouen, d'où ils doivent se diriger sur le Havre. Le bateau à vapeur de l'Etat le *Vélocé* a été mis à leur disposition pour les transporter à Brest; leur départ est fixé au 15 janvier.

— Après le *Morning-Chronicle* voici la *Gazette d'Augsbourg* qui vient nous entretenir des propositions faites par M. Guizot aux puissances pour rentrer dans le giron des alliances européennes. D'après le *Chronicle*, le cabinet du 29 octobre aurait demandé, et nous croyons que ce fait est authentique, que des conférences fussent reprises à Paris ou à Londres.

Dans ces conférences M. Guizot, d'accord avec le maréchal Soult, reconnaîtrait, non-seulement le traité du 15 juillet, mais les arrangements qu'il plairait encore aux puissances d'ordonner relativement à la question d'Orient. Le cabinet du 29 octobre veut tâcher de sauver un peu les apparences, et pour cela il s'offre à faire partie de la conjuration formée contre l'allié de la France et contre la France elle-même.

L'Autriche et la Prusse sont assez disposées à accepter ces propositions; mais lord Palmerton les repousse et ne veut pas entendre parler d'un accommodement avec la France. Voilà du moins ce que nous lisons dans le *Morning-Chronicle*.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui nous apporte les mêmes révélations, ajoute, ce qu'ignorait probablement la feuille de lord Palmerston, que la Russie n'admet la France qu'à ratifier sans condition le traité du 15 juillet.

Ainsi, quand le gouvernement français va de son propre mouvement au-devant des vœux de ses ennemis, l'Angleterre le repousse encore, parce qu'il n'entre pas dans ses vues de borner à la ruine de notre honneur son œuvre d'hostilité contre la France; et la Russie, de qui on mendie l'alliance, la Russie elle-même, qui déteste si cordialement l'Angleterre, exige, avant tout, que la France se soumette sans condition aux volontés des alliés! La Russie, dont on faisait sonner si haut les intentions bienveillantes, veut et ordonne le désarmement du pays.

— Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

« D'après les rapports qui nous arrivent de la mer, il y règne des temps effroyables, et d'autant plus dangereux que l'intempérie est subite et irrégulière. Nous éprouvons en ce moment des bourrasques semblables à celles qui nous arrivent d'ordinaire en février et mars, sous le nom de *giboulées*; mais elles sont d'autant plus violentes que la saison est moins avancée. »

— L'Académie française a procédé aujourd'hui à la nomination de deux membres en remplacement de MM. Népomucène Lemerrier et de Pastoret.

L'Académie s'est d'abord occupée du remplacement de M. Lemerrier. Le nombre des votants était de 32.

Au premier tour de scrutin, M. Victor Hugo a obtenu 17 suffrages; M. Ancelot, son concurrent, en a eu 15.

M. Victor Hugo a été proclamé membre de l'Académie.

On a procédé ensuite au remplacement de M. de Pastoret. M. de Saint-Aulaire, ambassadeur à Vienne, sur 31 voix, en a obtenu 21; ses concurrents, MM. Aimé Martin et Bouilly, ont obtenu chacun 5 suffrages.

M. de Saint-Aulaire a été proclamé membre de l'Académie.

— M. Guizot est arrivé à l'Académie au moment où le scrutin venait d'être fermé, et trop tard par conséquent pour

mourir le jour où l'espoir, qui l'a soutenu, s'éteint pour jamais... et vous comprendrez ma douleur et ma honte lorsque vous saurez que cette femme qui l'a basement trahi, sacrifié, est ma sœur.

M. Simian se tut, et nous gardâmes le silence; son aveu nous avait péniblement surpris. Il arrêta sur nos lèvres le cri d'indignation que provoquait l'inconstance de sa sœur; nous respectâmes sa douleur que nous partagions sincèrement. L'histoire de Léopold nous avait vivement intéressés; nous désirions ardemment voir cet homme que le malheur frappait ainsi sans pitié. Tant que dura la traversée, le récit de M. Simian conserva sa poésie à nos yeux; nous ne cessâmes d'en parler et de chercher à prévoir le dénoûment.

Le 6 juillet, au matin, nous aperçûmes la terre. A midi, après seize jours de traversée, nous jetâmes l'ancre à l'embouchure du Sénégal, à six lieues de Saint-Louis.

Nous débarquâmes, et à peine avions-nous pris terre que nous vîmes venir à nous un jeune homme que nous reconnûmes au portrait que nous en avait fait M. Simian : c'était Léopold Duhordel. Il s'approcha précipitamment de son ami. Une violente inquiétude se peignit sur ses traits; il jeta au milieu de nous un regard plein d'anxiété, et, prévoyant vaguement son malheur, il murmura d'une voix étouffée :

— Où sont-ils ?

Simian baissa la tête, et il n'eut pas la force de répondre.

— Morts! morts tous deux! balbutia Léopold.

Simian prit son bras :

— Du courage, Léopold, du courage!

— Ils sont donc morts! s'écria le malheureux jeune homme dans une angoisse effrayante à voir.

— Berthaud est mort dans la traversée.

— Ah!... fit Léopold en cachant sa figure dans ses deux mains... Il resta ainsi quelques minutes, immobile et comme écrasé sous le coup. Puis il releva la tête, et nous pûmes voir deux grosses larmes glisser sur ses joues qui étaient d'une affreuse pâleur.

— Et... elle? demanda-t-il d'une voix basse.

Simian, qui ne pouvait supporter cette scène douloureuse, entraîna son ami, retardant autant qu'il le pouvait l'aveu pénible qu'il avait à lui faire.

voter. Sans cette circonstance, M. Victor Hugo aurait compté un dix-huitième suffrage.

— L'élection d'un successeur au fauteuil vacant par la mort de M. de Bonald a été remise au jeudi 21 courant. Le choix de la majorité paraît devoir se porter sur M. Ballanche.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER.

Quelques affaires ont été faites au Café de Paris à 77 30 et 35, et le premier cours au parquet à 77 40.

La rente a monté graduellement à 77 65, puis elle est retombée à 77 53, cours auquel elle a fermé; après la clôture, elle est restée à 77 45.

5 0/0, 112 00; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 99 30; 3 0/0, 77 50; banque, 3280; obligations de Paris, 1260 00; Naples, 101 30; dette active d'Espagne, 24 1/2; Etats-Romains, 99 5/8; 5 0/0 belge, 98 00; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 887 50; Caisse-Laffitte, 1035, 0000.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 janvier.

PROJET DE LOI SUR LES VENTES DE BIENS IMMEUBLES.

L'amendement de M. Lherbette, combattu par M. Pascalis, rapporteur, et M. Martin (du Nord), est mis aux voix et rejeté.

L'article de la commission est adopté.

L'article 687 et les amendements qui s'y réfèrent sont renvoyés à la commission.

L'article suivant est également renvoyé à la commission.

M. le colonel Garraube, réélu, est admis.

M. LE COMTE LESPINASSE : Plusieurs personnes croyant que la décision de la chambre sur le projet de loi relatif au canal des Pyrénées n'est pas irrévocable, m'ont encore adressé des pétitions que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau.

M. MOREAU (de la Meurthe) : Les pétitions doivent être remises au président; le dépôt sur la tribune est un nouveau mode de présentation que l'on veut introduire et qui peut avoir des inconvénients.

M. LE PRÉSIDENT : On peut déposer les pétitions sur la tribune; ce qui importe, c'est que MM. les députés s'abstiennent de prendre la parole pour les développer en les déposant. A cet égard je veillerai à l'exécution du règlement.

M. LESPINASSE : Plusieurs pétitions m'avaient été renvoyées sous le prétexte que je ne les avais pas déposées sur la tribune.

Cet incident n'a pas d'autre suite. La chambre renvoie encore l'art. 689 à la commission.

L'art. 690, contenant la nomenclature des pièces que le poursuivant devra déposer au greffe dans les vingt jours après la transcription, est mis aux voix et adopté.

L'art. 691, relatif à la sommation, est également adopté.

La séance est levée à cinq heures et la discussion renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 7 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. HÉBERT demande un congé pour cause de maladie de son père. — Accordé.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un questeur. La chambre procède à cette opération dont voici le résultat :

Votants	335
Majorité	168
M. Leydet	177 voix.
M. de l'Espée	154
M. Estancelin	2
Bulletins blancs	2

M. LEYDET ayant obtenu la majorité est proclamé questeur de la chambre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi relative aux ventes judiciaires de biens immeubles.

La chambre, dans sa séance d'hier, a renvoyé à la commission l'art. 681. M. Pascalis, rapporteur, propose la rédaction suivante :

« Si les immeubles saisis ne sont pas loués ou affermés, le saisi restera en possession jusqu'à la vente, comme séquestre judiciaire, à moins que, sur la demande d'un ou de plusieurs créanciers, il n'en soit autrement ordonné par le président du tribunal dans les formes ordonnées pour les référés.

» Les créanciers pourront néanmoins, après y avoir été autorisés par ordonnance du président rendue dans les formes, faire procéder à la coupe et à la vente, en tout ou partie, des fruits pendans par la racine.

» Les fruits seront vendus par le ministère d'officiers publics, ou de toute autre manière autorisée par le président du tribunal et dans

Le lendemain au soir, Léopold savait son sort et se promenait seul, les bras croisés, la tête penchée sur sa poitrine, au pied des fortifications de Saint-Louis. Plusieurs jeunes gens passèrent près de lui et l'arrêtèrent, et, entre autres, sir William, Anglais, depuis peu arrivé au Sénégal; joueur déterminé, qui avait déjà vu s'engloutir trois fortunes dans les clubs, et qui était en train de dissiper la quatrième provenant d'un héritage.

— Nous ne vous offrons pas de venir passer cette soirée avec nous, Monsieur Duhordel, dit-il à Léopold; vous n'êtes jamais des nôtres! — Pourquoi donc? dit Léopold, avec un singulier sourire; jusqu'ici ma vie était remplie, aujourd'hui elle est vide, et ce vide il faut le combler. Allons, Monsieur, conduisez-moi, je suis un novice.

On se regardait avec surprise; jamais, en effet, Léopold n'avait assisté à ces clubs, qui ne réunissaient que des jeunes désœuvrés, riches, impatients en quelque sorte d'aller risquer dans ces réunions leur fortune et souvent leur honneur.

Surpris, mais enchantés du nouvel adepte qu'ils venaient de gagner, ils emmenèrent Léopold. Deux heures après, Simian qui le cherchait, s'étant déterminé à entrer au club où son ami, lui assurant, était depuis long-temps, le trouva assis à une table de jeu, ayant sir William pour partner, et autour de lui dix hommes tentant la fortune et proposant d'énormes paris.

Léopold jouait avec calme, avec sang-froid, ou plutôt avec indifférence. Il avait déjà perdu vingt-cinq mille francs.

Simian se fit jour jusqu'à lui, et lui saisissant le bras :

— Que fais-tu, Léopold? lui dit-il avec la plus vive anxiété.

— Laisse... laisse, lui répondit l'infortuné jeune homme avec ce sourire amer qui ne quittait plus ses lèvres. Laisse... j'essaie d'une nouvelle vie. J'ai travaillé, j'ai supporté assez de privations; maintenant il faut que je m'amuse... il faut que je sois heureux... Et, tu vois, je commence.

— Léopold!

— Allons, dit William, quitte ou double.

La partie se joua, Léopold perdit cinquante mille francs.

— Léopold, s'écria Simian, tu deviens fou! Au nom du ciel, mes-

sieurs, ne jouez plus avec lui...

— Tais-toi!... Simian, je ne suis ni fou, ni malade. Vois, je n'ai

le délai qu'il aura fixé. Le prix sera déposé à la caisse des dépôts et consignations. »

La discussion s'engage sur cette rédaction.
Il est quatre heures, la séance continue.
— La chambre a procédé comme il suit à l'organisation mensuelle des bureaux :

	Présidents.	Secrétaires.
1 ^{er} bureau. MM.	Calmon.	MM. de Sahune.
2 ^e —	Dufaure.	Paillard-Ducléré.
3 ^e —	F. Delessert.	de Grille.
4 ^e —	Meynard.	Jouvet.
5 ^e —	Schneider.	Persil.
6 ^e —	H. Passy.	Gallo.
7 ^e —	Lacave-Laplagne.	Guilhem.
8 ^e —	Meynadier.	Denis.
9 ^e —	le général Jamin.	Fulchiron.

FORTIFICATIONS DE PARIS.

La commission des fortifications a continué le 7 janvier ses travaux. M. le ministre de la guerre, président du conseil, et M. le ministre de l'intérieur se sont rendus à deux heures et demie dans le sein de cette commission, et y sont restés jusqu'à cinq heures. Une nouvelle convocation a eu lieu pour le lendemain, à midi.

M. le général Bugeaud ne partira pour Alger qu'après la discussion du projet de loi sur les fortifications de Paris.
Les conclusions de la commission des fortifications relatives aux servitudes militaires assument la ville de Paris aux places fortes de troisième classe, pour l'étendue de la zone fixée, d'après la loi du 17 juillet 1819, à 250 mètres. La zone pour les places fortes de première et de deuxième classe est de 500 mètres.

Voici les travaux de fortifications à l'ouest et au nord de Paris, depuis Auteuil jusqu'à Belleville :
Dans toute la longueur du bois de Boulogne, M. Georges, principal entrepreneur, a déjà conduit à près de moitié d'achèvement les travaux de terrassement des fronts bastionnés. La quantité de matériaux amenée au bord du fossé est évaluée au quart de ce qui sera nécessaire.

La redoute du parc royal de Neuilly a ses travaux de terrassement arrivés aux deux tiers ; tous les matériaux nécessaires sont amenés.

Sur le bord de la route de la Révolte, vers Villiers, les terrassements d'un front bastionné sont poursuivis dans toute la longueur.

Au-delà du chemin de fer de la route des Batignolles à Clichy jusqu'à la route de Saint-Denis aux Batignolles, 500 ouvriers civils sont occupés aux six fronts bastionnés. Ces travaux sont exécutés au cinquième pour le terrassement.

Entre la route de La Chapelle et le canal Saint-Denis, 8 à 900 ouvriers civils et militaires travaillent constamment ; les deux fronts les plus proches du canal sont bientôt terrassés.

On sait que le petit village du Pont-de-Flandres est environné d'ouvrages considérables ; 5 à 600 ouvriers, sous la direction d'une compagnie du 2^e du génie, poursuivent les terrassements des courtines et des bastions.

Enfin, au nord de Belleville et sur toutes les hauteurs des Prés-Saint-Germain et de Pantin, la tranchée est en pleine activité sur une étendue de plus de trois kilomètres. Là, les travaux de terrassement se font concurremment par les ouvriers civils et du génie, au nombre de mille à douze cents.

Sur tous les autres points de l'enceinte continue, les magistrats sont occupés depuis un mois à remplir les formalités d'expropriation. Quant à la route stratégique confiée à M. Regnard, les travaux en sont poursuivis sur tous les points.

L'Espagne paraît entrer dans une nouvelle phase d'agitation. Voici, sur cette situation, quelques réflexions que fait aujourd'hui le *National* :

Il est très-certain que le ministère-régence n'a pas une homogénéité parfaite. Espartero garde toujours la majorité ; mais les trois membres qui sont en dissidence avec lui s'appuient sur une force extérieure qui pourrait avant long-temps faire pencher toutes les chances de leur côté. Cette force est surtout représentée par les anciennes juntas et par les municipalités des villes les plus importantes. Barcelone, Valence, Séville, Cordoue, Malaga, Saragosse et plusieurs autres cités moins considérables sont entrées dans ce mouvement. A Madrid, il a pour lui Calatrava et plusieurs autres membres de son ministère. Dans l'armée, il compte un assez grand nombre de généraux ; une portion considérable de la milice y est aussi complètement associée.

Le but prochain de ce parti, c'est d'empêcher Espartero d'être seul régent de la couronne ; les uns consentent à ce qu'il fasse partie de la régence, mais on voudrait lui adjoindre deux membres qui le placeraient en minorité ; d'autres, plus exigeants, ne veulent pas

pas la fièvre, mes mains sont froides et mon cœur ne bat pas plus vite... Laisse-moi, il faut que je voie si la fortune m'aime encore. Va-t-en, l'air ici est mauvais pour toi. Va m'attendre chez toi, j'y serai dans une heure.

Simian vit bien qu'il n'obtiendrait rien de Léopold. Il souffrait cruellement et il s'éloigna. Rentré chez lui, il attendit vainement, et il s'endormait de fatigue et de souffrance, à six heures du matin, lorsque Duhordel parut.

Il avait joué toute la nuit et il avait perdu cent mille francs. Il n'en parla point à Simian, et passa la journée avec lui, calme, tranquille, sans qu'un mot rappelât ses douleurs, sans que Simian osât l'interrompre et lui demander ce qui s'était passé la nuit. Le soir, Léopold se laissa reconduire chez lui, et tandis que son ami était là, il examina les opérations du jour avec un calme parfait. Simian, tout-à-fait rassuré, le quitta en lui promettant de venir le chercher le lendemain pour aller faire une longue promenade hors de l'île.

Léopold travailla encore une heure après son départ : puis il sortit et fut rejoint par William qui l'attendait. Le jeu recommença. Sir William paraissait aussi inquiet que surpris de la manière dont Duhordel perdait des sommes énormes.

— En vérité, disait-il à ses amis, on supposerait presque que ce Français n'avait qu'un vœu, celui de se ruiner en vingt-quatre heures ; il est réellement digne d'être gentleman.

Léopold conservait toujours le même sang-froid. La fortune impitoyable l'avait tout-à-fait abandonné ; vers le matin, il perdait deux cent cinquante mille francs. Il reprenait les cartes lorsque sir William l'arrêta :

— Monsieur Duhordel, je ne puis continuer ainsi : vous jouez en désespéré, tous vos coups sont faux ; si nous continuons, demain vous serez ruiné. Vous êtes un homme d'honneur, estimé dans l'île ; je me reprocherais votre perte comme un crime.

— Jouons, monsieur : quitte ou double, les deux cent cinquante mille francs, en parties liées.

— Monsieur, arrêtons-nous, vous m'effrayez.

Un sourire insultant passa sur les lèvres de Duhordel.

— Avez-vous peur, sir William, que je ne regagne ce que j'ai perdu ?

d'Espartero, qui n'a pas répondu à ce qu'on attendait de lui. Les premiers, en lui laissant une part dans la régence, voudraient qu'il se contentât de la direction suprême de l'armée, qu'il fût chargé des détails d'étiquette du palais, et qu'il remplît l'office de majordome supérieur, en laissant l'organisation intérieure et les affaires politiques du dehors et du dedans aux soins de ses collègues. Ceux-ci s'entendraient alors avec les cortès, où ils espèrent avoir la majorité. On déclarerait les constituantes et l'on procéderait immédiatement à la révision de la constitution de 1837.

Il ne s'agit pas précisément de revenir à la constitution de 1812, mais seulement d'étendre les franchises électorales, de modifier le corps législatif, et, si l'on conserve les deux chambres, de les rendre l'une et l'autre électives. La réforme embrasserait encore d'autres articles relatifs à l'état financier, agricole et industriel de l'Espagne.

Espartero résiste à toutes ces modifications ; il s'en tient à la constitution de 1837 et ne veut pas en sortir. Il espère que son armée tout entière le suivra au besoin dans un jour de lutte, et il compte aussi sur les capitaines-généraux qu'il a nommés.

Faits Divers.

On écrit de Boulogne, 5 janvier :
Dimanche dernier, vers neuf heures du matin, a éclaté sur notre ville une tempête violente, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre. Pendant ce temps, la brick *Jeanne-Marie* de Boulogne, venant de Cette avec vins et eaux-de-vie, cherchait à entrer dans le port ; mais, poussé par le vent de l'ouest qui soufflait avec une grande force, il fut enlevé à gauche de la jetée et alla échouer à quelques centaines de pas de l'entrée du port.

Bientôt après, et avant qu'on pût porter secours à l'équipage du brick, un autre navire français de trois mâts, venant de la Martinique et chargé de marchandises coloniales, vint aussi échouer à côté de *Jeanne-Marie*. Ce vaisseau, qui avait déjà beaucoup souffert dans la traversée, et qui avait été forcé de relâcher au Havre, a été complètement brisé le soir à la marée montante.

On voyait le lendemain toute la plage couverte de ses débris entremêlés de tonneaux défoncés qui avaient contenu du sucre, du café et autres denrées coloniales ; toute sa cargaison a été entièrement perdue. Le brick, qui a été moins endommagé, a été déchargé et on espère pouvoir le remettre à flot.

Tous les hommes composant les équipages de ces deux navires ont été sauvés, grâce au secours qui leur ont été portés par les hommes de la société de sauvetage, aidés de quatre braves marins anglais qui sortirent du port dans un canot du vaisseau anglais le *Shamrock de Sunderland*, et qui firent preuve du plus grand dévouement pour sauver les naufragés.

Un journal de cette ville publie la lettre suivante :

Monsieur,
En rendant compte de la malheureuse affaire de M. Vincent Million, les journaux ont annoncé que les dix mille francs réclamés par Poncet devaient lui être remis par un tiers désigné par ce dernier. Quoiqu'aucun nom n'ait été prononcé, personne cependant n'ignore dans le public que c'est M. Boiron, marchand de bois à Vaise, qui avait été chargé de porter cette somme.

Tous les soussignés, marchands de bois à Vaise et à la Guillotière, voulant repousser les fâcheuses interprétations auxquelles ce fait pourrait donner lieu contre un de leurs plus honorables confrères, déclarent : qu'il est à leur parfaite connaissance que ce n'est qu'après avoir consulté les amis et en cédant aux prières et aux larmes de la famille de M. Million, que M. Boiron s'est déterminé à faire une démarche qui pouvait mettre sa vie en danger. Il connaissait à peine Poncet qui n'habitait point la commune de Vaise et qui n'a jamais exercé la profession de marchand de bois. En acceptant cette périlleuse mission, il ne se proposait que la délivrance de M. Million.

Aussi ce dernier, en apprenant le dévouement de M. Boiron, s'est-il empressé, dès qu'il a été rendu à la liberté, de lui écrire une lettre dont voici un passage :

« ... Je dois dire, pour rendre hommage à la vérité, que vous n'avez cédé qu'aux pressantes sollicitations d'une famille éplorée ; et, quant à moi particulièrement, bien que je me trouvasse dans une grave situation, j'étais cependant assez maître de moi pour ne pas me laisser imposer par Poncet un mandataire qui m'aurait été tout-à-fait inconnu. Je n'ai pas hésité à accepter votre concours, parce que je connaissais votre probité. Je vous prie de croire que j'en conserverai toute ma vie une profonde reconnaissance. »

Signé **MILLION.**
Veuillez donc, monsieur le rédacteur, rendre publique notre réclamation, afin qu'aucun soupçon injurieux ne puisse planer, dans cette circonstance, sur la noble conduite d'un citoyen recommandable par la délicatesse et la probité sévère d'une vie entière.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération,
M. HERILLET, BÉRARD, JUVAIN, SOURDILLON FILS, AUBERT, GALLAN, DESCHET, FRANCON.

Sir William pâlit. Il reprit brusquement les cartes.
— Monsieur Duhordel, dit-il, j'ai joué et j'ai perdu trois fortunes toutes miennes ; mais mon honneur est resté intact. Quand je suis pauvre, je ne joue plus, voilà tout. J'ai voulu vous arrêter au bord d'un abîme où j'ai roulé moi-même. Vous ne le voulez pas, jouons, Monsieur.

Et la partie commença.
Il se fit un grand silence, plein de solennité et de terreur. Tous les yeux étaient fixés sur Léopold. Cette fois, il mettait plus d'attention à son jeu ; il luttait avec la mauvaise fortune, mais cela sans colère, sans passion, sans que ses traits éprouvassent la moindre altération, sans que son regard perdît rien de sa limpidité. Seulement il suivait attentivement le jeu de son adversaire. Il s'arrêtait quelques instants, calculait, profitait de toutes les chances ; le combat resta long-temps incertain. Duhordel et sir William avaient gagné chacun une partie, ils commencent la troisième. On retenait sa respiration, on s'attendait, dans le cas où Léopold perdrait, à quelque scène de drame.

La partie achevée, personne n'osa prononcer une parole. Léopold se leva :
— Bien, dit-il, vous avez bien joué, sir William ; le sort est juste envers vous.

Il souriait encore. Il venait de perdre cinq cent mille francs, le fruit de cinq années de travail !

— Monsieur, dit sir William, honteux de son bonheur, quant au remboursement, ne vous en occupez pas, quand vous voudrez... J'ai votre parole, cela me suffit.

— Je vous remercie, monsieur, reprit Duhordel avec froideur, mais je n'aurais jamais joué plus que je ne possédais. Voici ma dette ; maintenant, monsieur, faites comme moi, ne jouez plus.

Il tira son portefeuille de son sein et remit à sir William cinq cent mille francs en billets de banque et en lettres de change acceptées par les premières maisons d'Europe.

Puis il salua froidement les témoins de cette scène inexplicable et sortit.

Comme Simian s'éveillait, il reçut une lettre de Léopold ainsi conçue :

Le maire de Vaise légalise les signatures ci-dessus apposées étant au nombre de sept, tous propriétaires et marchands de bois, domiciliés de la commune.

Il déclare, en outre, que le sieur Boiron, objet de la présente réclamation, est un très-honnête homme ; qu'il habite la commune depuis nombre d'années ; qu'il jouit de l'estime de tous ceux qui le connaissent, et que le désir d'être utile à la famille Million a dû être le seul motif qui a pu le déterminer à servir d'intermédiaire dans l'affaire ci-dessus énoncée.

Il déclare aussi que le sieur Poncet n'a jamais habité la commune de Vaise.

29 décembre 1840. Signé **MILLET.**
Viennent ensuite les signatures des marchands de bois de la Guillotière, savoir : MM. Fraque-Reynaud, Pialat, Ligier, G. Mouchet jeune, Thevenet, André Guinet, Tigaud.

Bibliographie Lyonnaise.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE TABAC,

De son abus, de son influence sur la santé et les fonctions de la vie, spécialement sur les facultés intellectuelles, surtout chez les jeunes gens ;

PAR LE DOCTEUR G. MONTAIN.

Ce mémoire du docteur Montain, qui s'élève contre un usage peut-être trop généralement admis, attaque aussi le trésor public qui tire un bénéfice énorme de la consommation actuelle du tabac en France. Cet impôt créé par la mode, le caprice, les besoins factices, et qui, sous l'Empire, ne dépassait guère quinze millions, monte aujourd'hui au chiffre énorme de quatre-vingt-dix, et le ministre, dans son dernier exposé, laisse entrevoir qu'avant peu les cent millions seront dépassés.

« C'est par l'abus que les recettes se sont ainsi prodigieusement élevées ; c'est l'abus seul et non l'usage que je combats », dit l'auteur en commençant. Cette concession nous met à l'aise. Si quelques-unes des propositions établies paraissent aux amateurs trop exclusives et trop sévères, nous leur rappellerons que toutes les fois qu'on demande ou qu'on veut opérer une réforme, il faut se garder des demi-mesures ; les préceptes doivent être rigoureux : ce n'est jamais celui qui signale le danger qui doit permettre de le braver ou pactiser avec lui. Si les graves inconvénients et les mauvais effets du tabac ne sont pas constants et généraux, ils ne sont pas non plus très-rare, comme on le pense généralement ; le docteur Montain, qui les passe en revue, les a rencontrés nombre de fois dans sa carrière médicale.

Des recherches historiques, des anecdotes sur le tabac, sur ses propriétés médicales, sur sa propagation en Europe, servent en quelque sorte d'introduction à l'étude de son influence et de ses effets sur les organes de l'homme.

Dans le principe, il ne reçut pas une approbation unanime ; depuis 1604, il ne s'est pas élevé du néant au faite de la popularité sans essuyer bien des échecs et des persécutions. La puissance religieuse le poursuivait ; un pape excommunia ceux qui prenaient du tabac dans les églises. Aujourd'hui, la plupart de nos chanoines le prennent en chaire. Plusieurs souverains en défendirent le débit ; Mahomet IV condamnait à mort les malheureux fumeurs... Que de victimes de telles lois feraient actuellement en Europe !... Dans l'Amérique du Nord, dans certains comtés d'Angleterre, il est encore défendu, par des ordonnances rigoureuses, de fumer dans les rues les dimanches et les jours de fête. En France même, tous les ans, la chambre des députés passe à l'ordre du jour sur une foule de pétitions qui demandent la répression du délit commis par les fumeurs sur la voie et dans les lieux publics. Ainsi, avant que notre collègue, au nom de la médecine, se fût prononcé parmi nous contre le tabac, déjà des protestations nombreuses s'élevaient contre le tabac. On trouve dans plusieurs auteurs espagnols une très-longue liste des maladies que le tabac ou plutôt son abus sont susceptibles d'engendrer. Précisant mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour l'action de la nicotine sur nos organes, M. Montain parle successivement de son influence sur l'estomac et la digestion, sur le cœur et la circulation, sur le poumon et la respiration, sur les sens, enfin sur le cerveau et les facultés intellectuelles.

Ce dernier chapitre est un des plus remarquables ; c'est surtout aux hommes du monde et aux jeunes gens qu'il s'adresse. Il renferme des vérités utiles, des propositions qui peuvent déplaire aux amateurs passionnés du tabac ou leur paraître bien dures, mais qui toutes renferment des instructions pleines de sagesse. On ne manquera pas sans doute de donner l'exemple des professeurs, des savants, des philosophes allemands qui préparent leurs leçons, élaborent leurs systèmes à la lueur de la pipe et au milieu des vapeurs du tabac, afin de prouver que cette plante n'a point une action stupéfiante comme le prétendent ses détracteurs ; pour nous qui n'avons point la mission d'attaquer ou de défendre le tabac, nous n'entrerons pas dans les détails que nécessiterait une telle discussion ; nous avons voulu seulement indiquer ce nouvel écrit sorti de la plume d'un de nos professeurs.

« Mon ami, j'ai travaillé pendant cinq ans pour acheter le bonheur ; j'ai passé de longues nuits sans repos ; je n'ai goûté aucune joie, je n'ai fait qu'un rêve... il s'est évanoui. Ce bonheur si chèrement acquis, il m'a manqué ; il fallait en finir avec la vie. Mais, avant, j'ai voulu que cette fortune si péniblement amassée se dissipât comme une vaine fumée, comme mon bonheur, comme l'amour d'une femme !... J'ai réussi : deux nuits au club, et tout a été englouti. J'ai bien dit qu'il fallait mourir, car, au dernier coup, j'ai lutté pour m'assurer si la fatalité était bien irrévocablement attachée à moi, et j'ai été vaincu. »

« Adieu ! toi qu'en mourant je nomme encore mon frère, si tu la revois jamais, dis-lui que je lui ai pardonné. »

« Je te laisse le soin de liquider les affaires de ma maison ; tout est en ordre, il y a juste assez pour faire honneur à toutes les créances. Il restera peut-être une trentaine de mille francs qui ne faisaient pas partie de ma dot. Si tu trouves un jenne homme pauvre, plein de courage et de foi, qui ait la noble ambition de parvenir, que cette somme commence sa fortune et qu'il soit plus heureux que moi. »

« Adieu ! nous nous retrouverons peut-être dans un monde meilleur. Prie pour moi et ne me plains pas de mourir. Depuis trois jours, j'étais mort moralement. »

Simian courut aussitôt chez son malheureux ami ; il était trop tard : Léopold venait de se faire sauter la cervelle.

Ces dernières circonstances nous furent racontées quelques mois après, à Gorée, par Simian. Nous partageâmes sa douleur et nous regrettâmes avec lui que cette forte intelligence, que cette ambition n'aient eu pour moteur que l'amour d'une femme, et que tout ce courage du malheureux Léopold ne l'ait conduit qu'à un suicide. Si un but élevé, général, avait été fixé à Duhordel, quel magnifique rôle cette âme énergique aurait été appelée à jouer dans le monde ! Quels services un tel homme aurait pu rendre à son pays ! De quelle gloire n'eût-il pas couvert son nom ! Et combien de ces jeunes et bouillantes intelligences, de ces courages sublimes et malheureux, qui, faute de se choisir une route assez large ou de savoir se conduire vers un but élevé, se brisent au premier écueil !

CLÉMENTINE LALIRE.

PRÉCIS THÉORIQUE ET PRATIQUE SUR LES MALADIES VÉNÉRIENNES,

PAR LE DOCTEUR BAUMÈS (1).

Bien que certains écrits publiés parmi nous semblent sortir du cercle des études et des travaux habituels du journal, nous croyons devoir signaler leur apparition lorsque, par l'importance du sujet, par la manière dont il est traité, par le nom de l'auteur, ils méritent de fixer l'attention des hommes spéciaux auxquels ils s'adressent plus particulièrement. Tels sont les motifs qui déjà nous ont engagé dans le temps à rendre compte du livre du docteur Baumès sur les affections syphilitiques. Le second volume de son *Précis théorique et pratique sur les maladies vénériennes* a paru; il peut être pour nous l'occasion et le texte de quelques observations générales dont l'utilité ne saurait être contestée.

Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur s'est appliqué surtout à l'étude de la question. L'expérimentation, la pratique médicale, les connaissances physiologiques ont servi de bases aux propositions nouvelles qui s'y trouvent formulées. Si toutes ne sont

(1) Lyon. — Chez Savy, éditeur-libraire, quai des Célestins.

point généralement adoptées par les syphiliographes, la plupart, dont quelques-unes neuves et originales, ont été confirmées ou sont partagées par les médecins les plus distingués.

Le travail de M. Baumès est du petit nombre des publications qui, éditées en province, ont eu du retentissement au dehors; il a provoqué une polémique sérieuse dans les journaux. Quelques comptes-rendus ont contesté divers points de doctrine encore en litige, ou n'ont pas pleinement adopté, en certains cas, les explications données, les conclusions établies, mais tous ont été favorables à l'ensemble de l'ouvrage et à l'esprit dans lequel il était conçu.

Le tome premier est le plus important pour les hommes de science. Dans le second, M. Baumès passe à l'application des principes qu'il a émis. En commençant, il traite en détail des divers symptômes caractéristiques de l'infection vénérienne et du traitement qui, suivant lui, doit leur être opposé; il établit des règles, il donne des préceptes fondés sur ses recherches et ses observations personnelles; qui sont le fruit de son expérience. Il entre dans quelques détails pratiques qui, de prime abord, peuvent sembler minutieux, mais qui, ne se rencontrant, exposés avec autant de méthode et de clarté, dans aucun autre livre de cette nature, seront très-utiles aux jeunes docteurs qui n'ont point suivi les hôpitaux affectés aux maladies vénériennes.

La lecture attentive de l'ouvrage de M. Baumès suggère des réflexions d'une haute importance; il démontre les dangers d'une affection contagieuse, si généralement répandue et susceptible de soulever plusieurs générations successives; il signale ses complications, ses variétés, les difficultés de son traitement, même pour les hommes de l'art. Et cependant l'autorité avérée ne prend aucune mesure parmi nous pour faire cesser un mal dont les conséquences sont si funestes. La médication est abandonnée à l'empirisme et à l'ignorance, lorsqu'elle demande des études spéciales et l'emploi de moyens rationnels très-variés.

Ce n'est point la science médicale qui fait défaut à sa mission; elle combat sans cesse, au contraire, les préjugés ou les erreurs répandus dans la société, mais elle ne rencontre pas toujours la protection ou l'appui que demanderait la cause qu'elle défend. Tous les sujets qui intéressent la conservation ou l'amélioration de l'espèce sont de son domaine et méritent un examen sérieux. Le traité des maladies vénériennes mis au jour par M. Baumès, chirurgien de l'hospice de l'Antiquaille, demandait donc de notre part la mention qu'il obtient aujourd'hui.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Annonces judiciaires.

(1865) VENTE APRÈS DÉCÈS
DE MARCHANDISES DE CHAUDRONNERIE,
Cour des Archers, 5.

Mercredi prochain treize janvier mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, dans le domicile susdit, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de ces marchandises qui consistent en chaudière à vapeur de forme cylindrique, chaudrons, alambic à bain-marie, poissonnières, casseroles, balances, et autres ustensiles.

Cette vente sera faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme.

(1920) VENTE APRÈS DÉCÈS
DU MOBILIER
Dépendant de la succession de Claude Giraud fils, qui était fabricant d'équipements militaires, et demeurait à Lyon, rue Paradis, n° 10, au 1^{er}.

Le jeudi quatorze janvier mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, lequel se compose de lit garni, armoire, garde-manger, table, linge et hardes à l'usage d'homme et de femme, ustensiles de cuisine, etc.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.
VENTE AUX ENCHÈRES,
par le ministère de M^e Dugueyt, notaire à Lyon,
Dans la salle des criées des notaires de cette ville, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e,
LE MARDI 19 JANVIER 1841, A MIDI PRÉCIS,

D'UNE PETITE MAISON DE CAMPAGNE.
Située sur le territoire de la Guillotière, faubourg de Lyon, lieu de la Beaude, ayant fait partie de l'ancienne propriété du Bocage,
ET DES VASES A FLEURS ET OBJETS MOBILIERS
QU'ELLE RENFERME;

Le tout dépendant de la faillite du sieur François-Xavier GIRARD, qui était limonadier-restaurateur, place Bellecour.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean-Michel Laforge, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue Romarin, l'un des syndics de la faillite Girard, et en vertu de l'autorisation et des pouvoirs spéciaux à lui conférés, soit par les créanciers, soit par le failli lui-même, dans le concordat intervenu le 2 décembre 1840, par-devant M. Gros, juge-commissaire à ladite faillite, lequel concordat a été homologué par jugement du tribunal de commerce de Lyon, en date du 15 du même mois.

La vente aura lieu en deux lots, l'un pour l'immeuble, l'autre pour les vases à fleurs et objets mobiliers.

L'adresser, pour tous renseignements et pour visiter la propriété, soit à M. Laforge, soit à l'étude de M^e Dugueyt; Et pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser audit M^e Dugueyt, notaire. (154)

(143) A VENDRE PAR ADJUDICATION,
En la chambre des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n° 31,

le mardi 2 février, à onze heures du matin,
ET PAR LE MINISTÈRE DE M^e COSTE ET DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRES A LYON,

UNE BELLE MAISON.
Située à Lyon, à l'angle de la rue de l'Hôpital et de la rue Noire, portant sur cette dernière le n° 1.

Cette maison, dont la façade sur la rue de l'Hôpital est revêtue de pierres de taille, se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et six étages de chacun quatre croisées de face sur la rue de l'Hôpital et de cinq sur la rue Noire, dont une est murée pour les cheminées, ensemble la cour et dépendances.

Elle est complètement agencée et plafonnée à tous les étages, d'un revenu assuré, et présente un placement avantageux.

Elle pourrait être vendue en deux lots au gré des amateurs, et l'on pourrait traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements, au propriétaire, rue Noire, n° 1; à M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7; et à M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 2.

Annonces diverses.

A vendre pour cause de santé.

Fonds d'épicerie, fort bien agencé. — S'adresser place de la Baleine, n° 6, ou à M. Goux, chaussée Perrache, n° 18, au 1^{er}.

(9000) A vendre.
ANCIEN FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier.
S'adresser chez M. Siaux, rue Tupin, 16, à Lyon.

(7402) A vendre.
UNE CHAUDIÈRE A VAPEUR de la force de quarante chevaux, presque neuve, sortie des ateliers de MM. Breton et Danto, et construite d'après un nouveau système dont ils ont brevet d'invention.
S'adresser aux bureaux de la Société lyonnaise des Papin, port des Cordeliers, 59, à Lyon.

AVIS.

UN BOA a été perdu de l'église Saint-Jean au Gourguillon. Le rapporter montée du Gourguillon, 31. Bonne récompense. (9014)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les Bureaux de la Compagnie Royale d'Assurances sont actuellement place de la Comédie, n° 14, au 2^e. (7445)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1^{er} janvier 1841,
L'ÉTUDE DE M^e COTTIN,
notaire à Lyon, a été transférée place Bellecour, n° 16, au 1^{er} étage. (51)

(2792) PAPIER FAYARD ET BLAYN,
Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMEL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,
COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2812)

MALADIES SECRÈTES, SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIRVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule tolette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2791)

(9013) AVIS.

Il a été perdu le 9 janvier, entre sept et huit heures du soir, depuis la maison Lenoir jusqu'à la rue Puits-Gaillot, les effets ci-après désignés:

Lyon, 10 janvier, 1,056 f. c.	
" 10 "	880
" 31 "	1,552 40
Paris, 31 "	371
" 5 février, 236 50	
" 15 "	1,088
" fin "	1,500

Tous sont endossés en blanc, le 9 janvier 1841, par MM. Donat et La Serve.



GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taires, rougeurs, cuissons, etc. — Un siècle d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13; Imbert, parf., rue Saint-Dominique, 8. (2807)

POMMADE DU D^{ON} DUPUYTREN,

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. — Dépôts à Lyon, chez MM. André, à la pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. (5440—2087)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.